

ARTISTE-AUTEUR.RICE
SE FORMER



DuWhite BASE

Fondée par l'artiste-autrice Angélique Lecaille, Dunite est inscrite (Cape) au sein d'une coopérative d'entrepreneuse basée à Rennes, la CAE Élan Créateur. La coopérative comprend un pôle de formation certifié « Qualiopi ».

formationpro@elancreateur.coop

Organisme de formation enregistré sous le numéro 533350711235 auprès du Préfet de Région Bretagne
Siret : 437 827 959 00010 - APE : 7022Z

4

Préambule

5

La conception de son dossier d'artiste, contenus et enjeux

8

La gestion de son activité d'artiste-auteur-riche

11

La conduite d'un projet à destination des publics : les dispositifs de l'éducation artistique et culturelle - EAC

14

La structuration de son secteur d'activité et l'écosystème des arts visuels

17

Modalités de financement

18

Démarches d'inscription

•

Calendrier

Dunite développe 3 piliers d'activité : la formation, l'accompagnement et l'information-conseil à destination des artistes-auteur·rices des arts visuels.

Dans le cadre de la formation professionnelle continue, Dunite BASE propose quatre formations courtes portant sur les spécificités de l'activité d'artiste-auteur·rice, de la gestion administrative à la diffusion de sa pratique artistique.

Les formations proposées s'adresse à l'ensemble des artistes-auteur·rices, autodidactes ou diplômés, au parcours professionnel émergent, avancé ou en construction souhaitant structurer ou restructurer leur activité.

Dunite s'entoure de professionnel·les engagés et expérimentés afin d'assurer une veille sectorielle et concevoir des formations au plus près des besoins et enjeux du secteur. Ces formations fournissent des apports théoriques, des outils, des principes méthodologiques, des ressources et des retours personnalisés afin d'apporter des réponses adaptées aux situations de chacune.

Les connaissances apportées contribuent notamment à faire évoluer ses coopérations dans un cadre de contractualisation équilibré avec ses futures collaborateur·rices, le·la commanditaire, les diffuseur·ses ; à optimiser la gestion de son activité au service de son développement et de son modèle économique.

Dunite est inscrite au sein d'Élan créateur, Société Coopérative et Participative d'entrepreneurs·ses. La coopérative comprend un pôle de formation pluridisciplinaire certifié « Qualiopi » au titre des actions de formation et bilans de compétences.

Les formations se déroulent sur Rennes, sur le territoire de la Bretagne et partout ailleurs où un besoin est exprimé.

La conception de son dossier d'artiste, contenus et enjeux

La visibilité de son parcours professionnel et de sa démarche artistique nécessite de constituer une documentation témoignant de l'ensemble des projets réalisés et de ses recherches. Composée de nombreux documents visuels et textuels, cette documentation doit être régulièrement actualisée afin d'illustrer le développement de sa démarche artistique.

Le dossier d'artiste compte parmi les éléments fondamentaux à produire. Ce dernier promeut le parcours, les productions et les collaborations réalisées. Il apporte un éclairage sur la nature des projets artistiques menés et les orientations de sa démarche.

Sa forme et son contenu revêtent par conséquent des enjeux importants. Le dossier doit être pensé de façon adéquate au regard de ses intentions, des multiples destinataires et usages qui en seront faits (candidature, diffusion, médiation...).

Le contenu de la formation est adapté selon les besoins identifiés en amont via un questionnaire d'auto-positionnement. Ce questionnaire permet de s'assurer de l'adéquation de ses attentes et des objectifs de la formation.

Une attestation de suivi est délivrée à l'issue de la formation.

Qu'est-il attendu d'un dossier artistique ? Quels contenus doit-il comprendre et articuler ? Sous quelle forme et composition le penser pour gagner en efficacité ? Comment aborder le texte portant sur sa démarche et son parcours ? Quelle autre documentation développer pour une meilleure lisibilité de sa démarche et de sa pratique ?

Ces trois jours de formation seront consacrés à la conception du dossier artistique et à l'écriture de sa démarche. Il s'agira également de réfléchir à la construction d'une documentation adaptée, au bénéfice de la lisibilité de son parcours et de ses recherches.

Formatrice : Angélique Lecaille.

Intervenante : Solenn Morel, commissaire d'exposition et directrice de l'école des Beaux-arts de St Brieuc (sous réserve).

Pré-requis : venir équipé d'un ordinateur et d'éléments visuels et textuels permettant de travailler ou restructurer son dossier d'artiste.

Tarif individuel : 840€

Durée : 3jours - 21h

Modalité : en présentiel, 5 à 8 personnes.

Dates : Cf calendrier.

Lieu : Rennes ou St Brieuc.

Objectifs

- Présenter sa démarche et sa pratique au sein d'un dossier.
- Concevoir des dossiers adaptés aux destinataires et aux contextes.
- Produire une documentation facilitant la conception de dossier.
- Développer une méthodologie de documentation adaptée à sa pratique.

Compétences

- Qualifier sa démarche artistique et produire des écrits de présentation.
- Constituer un corpus d'image illustrant sa pratique et ses réalisations.
- Définir les enjeux du texte et de l'image dans la construction d'un dossier.
- Construire un dossier équilibré articulant textes et images.
- Identifier les attendus du destinataire et le contexte permettant de constituer un dossier ciblé.
- Définir une méthodologie de documentation adaptée.
- Constituer une documentation utile à la construction de dossier et à la diffusion de son travail.

Méthodes

- Participation active dans le partage des expériences et des perspectives professionnelles.
- Analyse de dossier d'artiste.
- Mise en situation par le projet.
- Support visuel.
- Documentation spécifique.
- Paroles d'acteur·rices.
- Dossier ressource remis à l'issue de la formation.

Méthodes d'évaluation

- Questionnaire de positionnement permettant d'évaluer l'adéquation des attentes et des objectifs de la formation.
- Évaluation durant la formation sous forme d'exercice individuel et collectif.
- Mise en pratique par le projet : analyse d'un cahier des charges et conception des bases d'un dossier.
- Questionnaire de positionnement dit « à chaud » à l'issue de la formation puis « à froid » à 1 mois.

Programme de la formation

La place de l'écrit dans le dossier d'artiste.

J1

1. La place du texte portant sur sa démarche :

- le texte présentant sa démarche,
- le texte critique.

2. La place du texte portant sur le parcours professionnel :

- le curriculum vitae,
- la biographie courte.

3. La place du texte portant sur le projet :

- la lettre de motivation,
- la note d'intention.

4. Méthodologie d'écriture :

- mettre en place des situations d'écriture,
- qualifier la fonction du texte,
- valoriser, qualifier et verbaliser sa démarche et sa pratique.

Structure et forme du dossier d'artiste.

J3

1. Atelier pratique.

2. Lecture critique des dossiers à partir des principes abordés : intervention de Solenn Morel, directrice de l'école des beaux-arts de St Brieuc et commissaire d'exposition (sous réserve).

La place de l'image illustrant la démarche et la pratique.

J2

1. La constitution d'un corpus d'image :

- qualifier la fonction de l'image,
- constituer un corpus d'image,
- points de vigilance.

2. Articuler texte et image :

- la légende,
- l'extrait de texte, la citation,
- le texte critique d'exposition,
- la notice d'œuvre,
- points de vigilance.

3. Mettre en place une documentation adaptée :

- principes et enjeux,
- forme et valorisation.

4. Structure et forme du dossier d'artiste :

- principes à retenir,
- méthodologie et points de vigilance.

La gestion de son activité d'artiste-auteur-riche

L'activité d'artiste-auteur-riche est assimilée au statut de l'entreprise individuelle définit par un cadre réglementaire fiscal, social et juridique. L'administration de son activité professionnelle nécessite par conséquent de maîtriser les spécificités du statut et du régime de l'artiste-auteur-riche.

De quel régime fiscal dépend l'activité de l'artiste-auteur-riche ? Dispose-t-on d'option fiscale et quelle est la plus adaptée à sa situation ? Quelles sont les obligations comptables et les règles de facturation ? Sommes-nous concernées par la facturation électronique ? Bénéficie-t-on d'exonération et d'abattement fiscaux ? Comment gérer la TVA ?

Quelles sont les spécificités de notre régime social et de quelle couverture bénéficie-t-on ? Slasheur-se, comment gérer la pluriactivité ?

Lors de ces trois jours de formation, nous mesurerons l'ensemble des droits et obligations fiscales, sociales, juridiques et comptables spécifiques à l'activité d'artiste-auteur-riche. Nous établirons l'étendue des droits d'auteur à appliquer selon la nature des prestations demandées ; les moyens, les outils et la méthodologie à mettre en place permettant de gérer durablement son activité au service de son économie et de sa couverture sociale.

Le contenu de la formation est adapté selon les besoins identifiés en amont via un questionnaire d'auto-positionnement. Ce questionnaire permet de s'assurer de l'adéquation de ses attentes et des objectifs de la formation.

Une attestation de suivi est délivrée à l'issue de la formation.

Formatrice : Angélique Lecaille

Intervention : Afdas, Adagp, la SS-AA (sous réserve).

Tarif individuel : 840€

Pré-requis : venir équipé d'un ordinateur et d'éléments de facturation (recettes, dépenses) permettant de constituer les bases d'un tableau de suivi de trésorerie et d'analyser l'option fiscale la plus adaptée à votre activité.

Durée : 3jours - 21h

Modalité : en présentiel, 5 à 8 personnes.

Dates : Cf calendrier.

Lieu : Rennes et selon les demandes identifiées.

Objectifs

- Organiser la gestion et l'administration de son activité
- Intégrer dans la gestion de son activité, les formalités administratives et déclaratives spécifiques à l'activité d'artiste-auteur·rice.
- Intégrer les obligations comptables dans la gestion de son activité.
- Établir des modes de facturation adaptés.
- Déterminer l'option fiscale la plus adaptée selon le développement de son activité.
- Assurer le suivi et la gestion de la TVA.
- Mesurer l'étendue de sa couverture sociale.
- Établir l'étendue de ses droits d'auteur·auteur·rice.
- Établir l'étendue de ses droits d'auteur.

Méthodes

- Participation active : partage d'expérience et perspectives d'application.
- Analyse de situation.
- Mise en pratique à l'aide de scénario de gestion permettant l'application des principes abordés.
- Support visuel.
- Documentation spécifique.
- Paroles d'acteur·rices.
- Dossier ressource remis à l'issue de la formation.

Compétences

- Identifier les différents cadres réglementaires de son activité.
- Mesurer les formalités déclaratives afférentes à l'activité d'artiste-auteur·rice.
- Considérer les seuils d'ouverture et plafonds des droits sociaux dans la gestion de son activité.
- Considérer les seuils et plafonds fiscaux dans la gestion de son activité.
- Gérer les taux de TVA et les formalités déclaratives inhérentes.
- Intégrer les principes de la gestion comptable.
- Adapter ses outils de gestion selon le développement de son activité.
- Évaluer ses besoins en trésorerie permettant la conduite et le développement de projets.

Méthodes d'évaluation

- Questionnaire de positionnement permettant d'évaluer l'adéquation des attentes et les objectifs de la formation.
- Évaluation durant la formation sous forme d'exercice individuel et collectif.
- Mise en pratique permettant d'appliquer les principes abordés durant la formation.
- Questionnaire de positionnement dit « à chaud » à l'issue de la formation puis « à froid » à 1 mois.

Programme de la formation

Le cadre juridique et fiscal de son activité.

J1

- 1. La définition de l'artiste-auteur-riche selon :**
 - le code de la propriété intellectuelle,
 - le code général des impôts,
 - le code de la sécurité sociale.
- 2. Les activités admises :**
 - les activités principales,
 - les activités accessoires,
 - la pluri-activité.

Focus : les droits d'auteurs.
- 3. Artiste-auteur-riche et entreprise individuelle :**
 - obligations administratives,
 - le compte bancaire,
 - la cotisation foncière des entreprises.
- 4. Le régime fiscal de l'artiste-auteur-riche :**
 - l'option micro-BNC et la déclaration contrôlée.

La gestion comptable et les obligations déclaratives.

J3

- 1. Administrer son activité :**
 - les obligations déclaratives auprès des différents organismes,
 - la collaboration, la DAS2,
 - la contractualisation.
- 2. la gestion comptable de son activité :**
 - les obligation comptables,
 - la facturation, les rétrocessions d'honoraires et la note de débours,

Le cadre juridique et fiscal de son activité (suite).

J2

- 1. Comprendre et gérer la TVA :**
 - principes de la TVA, exonérations et seuils, avantages et inconvénients,
 - l'application des différents taux de TVA,
 - TVA collectée et TVA déductible,
 - assurer la bonne gestion de la TVA.
- 2. Le régime sociale des artistes-auteur-riche :**
 - repères historiques,
 - régime et couverture sociale,
 - seuils d'ouverture des droits sociaux et plafond,
 - la dispense de précompte,
 - obligations déclaratives, cotisations et recouvrement,
 - la retraite complémentaire,
 - la mutuelle et prévoyance et les assurances afférentes à son activité,
 - autres points de vigilance.

- la facture électronique,
- le devis et les conditions générales de vente,
- méthodologie et outils de gestion,
- points de vigilance.

3. Bilan individuel et collectif.

La conduite d'un projet à destination des publics : les dispositifs de l'éducation artistique et culturelle - EAC

Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle - EAC - relèvent d'une politique nationale entre l'État et les collectivités territoriales. De nombreux dispositifs sont ainsi déployés à destination des publics.

Parmi les dispositifs existants, les projets rattachés aux arts visuels occupent une place prépondérante permettant à l'artiste de développer un processus de création au sein de contexte particulier ; de partager sa démarche et sa pratique auprès de public spécifique ; de nourrir ses recherches et sa production en bénéficiant de moyens et de budgets dédiés.

Ces trois jours de formation permettront de mesurer les enjeux de l'EAC ; la méthodologie à suivre dans l'écriture d'un projet ; d'identifier les spécificités des dispositifs et les publics visés afin de concevoir un projet adapté et cohérent avec sa démarche artistique ; d'évaluer les besoins et moyens à mobiliser dans la réalisation du projet.

Il s'agira également de maîtriser les bonnes pratiques contractuelles garantissant un cadre de réalisation équilibré avec le/la commanditaire.

Le contenu de la formation est adapté selon les besoins identifiés en amont via un questionnaire d'auto-positionnement. Ce questionnaire permet de s'assurer de l'adéquation de ses attentes et des objectifs de la formation.

Une attestation de suivi est délivrée à l'issue de la formation.

Formatrice : Angélique Lecaille

Intervention : Antoinette Parrau, designeuse, spécificité, « Design et soins ».

Tarif individuel : 840€

Pré-requis : aucun. Possibilité de venir avec un pré-projet ou un appel à candidature.

Durée : 3 jours - 21h

Modalité : en présentiel, 5 à 8 personnes.

Dates : Cf calendrier.

Lieu : Rennes et selon les demandes identifiées.

Objectifs

- Situer l'ensemble des dispositifs de l'EAC, leurs principes et enjeux.
- Concevoir et conduire un projet d'éducation artistique et culturelle en direction de public spécifique.
- Développer un projet adapté et cohérent avec sa démarche artistique.
- Mesurer et veiller aux bonnes pratiques contractuelles afin d'assurer un cadre de réalisation équilibré entre les partenaires.

Compétences

- Apprécier les enjeux des différents dispositifs de l'EAC.
- Situer les réseaux de l'EAC.
- Identifier les différents interlocuteur·rices et les partenaires potentiels au regard du projet visé.
- Construire un projet tenant compte des spécificités du public.
- Définir les étapes de lancement et de développement du projet.
- Budgétiser un projet d'EAC et identifier les sources de financement possibles.
- Élaborer des séquences d'atelier : étapes, rythmes, scénarios pédagogiques, ...
- Adopter de bonnes pratiques.

Méthodes

- Participation active : partage d'expérience et perspective d'application.
- Analyse de dispositifs.
- Mise en situation par le projet, analyse d'un cahier des charges et écriture d'intention.
- Support visuel.
- Documentation spécifique.
- Paroles d'acteur·rices.
- Dossier ressource remis à l'issue de la formation.

Méthodes d'évaluation

- Questionnaire de positionnement permettant d'évaluer l'adéquation des attentes et des objectifs de la formation.
- Évaluation durant la formation sous forme d'exercice en individuel et en collectif.
- Mise en pratique permettant d'appliquer les connaissances et les principes abordés durant la formation.
- Questionnaire de positionnement dit « à chaud » à l'issue de la formation puis « à froid » à 1 mois.

Programme de la formation

Les enjeux de l'éducation artistique et culturelle

J1

1. La place de l'Éducation Artistique et Culturelle des politiques conjointes nationales et territoriales :

- repères historiques,
- les accords interministériels,
- les 3 piliers de l'EAC,
- les principes de l'EAC,
- le label 100% EAC,
- les PREACS.

2. Les enjeux de la coopération dans les politiques de l'EAC :

- le rôle de l'artiste,
- les partenaires,
- les publics.

3. Les dispositifs de l'EAC, enjeux et contextes :

- les dispositifs nationaux :
 - culture et école,
 - culture et santé,
 - culture et ruralité,
 - culture et justice,
 - culture et université.
- les dispositifs territoriaux.

La conduite d'un projet d'EAC / Mise en pratique

J3

1. Analyse d'un contexte et définition des intentions artistiques et pédagogiques du projet.

2. Définition des moyens et des ressources nécessaires à la réalisation du projet.

4. Identification des interlocuteurs et les partenaires potentiels.

Conception d'un projet d'EAC : principes et méthodologie

J2

1. Construire un projet d'EAC :

- analyser un dispositif,
- concevoir un projet adapté au contexte et au public visé, principes et méthodologie,
- l'écriture du projet artistique et pédagogique,
- les éléments d'un dossier : projet, calendrier et budget prévisionnel,
- contractualisation et rémunération,
- partenaires et sources de financement.

2. Conduire un atelier :

- méthodologie,
- principes à respecter selon les publics,
- points de vigilance.

3. Focus sur la conduite de projet au sein de milieu spécifique, le dispositif « Culture et santé » : intervention d'Antoinette Parrau, designeuse spécialisée « Design et soins ».

5. Définition des séquences et scénarios pédagogiques.

6. Présenter son projet à l'oral.

7. Bilan collectif.

Noter : mise en pratique à partir d'un dispositif retenu en amont.

La structuration de son secteur d'activité et l'écosystème des arts visuels

Développer durablement son activité d'artiste-auteur-riche implique de maîtriser la structuration de son secteur et la connaissance des dispositifs de soutien utiles à la structuration et au développement de son activité.

Il s'agit notamment d'identifier les acteur-rices accompagnant à différentes échelles, la création et la diffusion des arts visuels ; de connaître les différentes sources de financement soutenant la recherche et la création ; de mesurer les rôles et les missions des différents opérateurs nationaux, des pôles et réseaux territoriaux œuvrant à la structuration et au rayonnement de ce secteur. La diversité des dispositifs déployés nécessitent par conséquent de s'assurer qu'ils soient à sa portée et adaptés à son projet.

L'écosystème des arts visuels comprend également des organismes et des réseaux de professionnel·les prônant l'amélioration des conditions d'exercices et une meilleure connaissance des spécificités « métiers ». Ces organismes assurent notamment une veille sectorielle et la constitution de ressources utiles

Ces deux journées permettront de mesurer l'écosystème des arts visuels de l'échelle territoriale à l'échelle internationale ; de saisir le rôle des opérateurs nationaux, des dispositifs et des aides. Il s'agira également d'identifier la stratégie de veille à mettre en place afin de mobiliser des moyens et des ressources adaptés au développement de son activité et de ses projets.

Le contenu de la formation est adapté selon les besoins identifiés en amont via un questionnaire d'auto-positionnement. Ce questionnaire permet de s'assurer de l'adéquation de ses attentes et des objectifs de la formation.

Une attestation de suivi est délivrée à l'issue de la formation.

Formatrice :
Angélique Lecaille

Intervenante :
Aurélien Barnier, historienne de l'art, critique d'art et commissaire d'expositions indépendante (sous réserve).

Tarif individuel : 840€

Durée : 3 jours - 21h

Modalité : en présentiel, 5 à 8 personnes.

Dates : Cf calendrier.

Lieu : Rennes et selon les demandes identifiées.

Objectifs

- Mesurer les différents réseaux du champs des arts visuels, leurs rôles et champs d'action.
- Identifier les dispositifs d'accompagnement et de soutien.
- Délimiter le champ d'action et l'orientation des différentes sources de financements privées et publiques.
- Inventorier les ressources utiles dans la conduite d'un projet.
- Identifier les interlocuteur·rices et partenaires.
- Évaluer la stratégie de veille à mettre en place.
- Étudier son positionnement en connaissance du territoire.

Compétences

- Mesurer les différents réseaux du champs des arts visuels, leurs rôles et champs d'action.
- Identifier les dispositifs d'accompagnement et de soutien.
- Identifier les différentes sources de financements privées et publiques et leurs orientations.
- Mobiliser des ressources utiles dans la conduite d'un projet.
- Identifier les interlocuteur·rices et partenaires potentiels adaptées à ses projets.
- Mettre en place une veille stratégique.
- Étudier son positionnement en connaissance du territoire.

Méthodes

- Participation active : partage d'expérience et perspectives d'application.
- Analyse des dispositifs et des ressources.
- Mise en situation par le projet.
- Support visuel.
- Documentation spécifique.
- Paroles d'acteur·rices.
- Dossier ressource remis à l'issue de la formation.

Méthodes d'évaluation

- Questionnaire de positionnement permettant d'évaluer l'adéquation des attentes et les objectifs de la formation.
- Évaluation durant la formation sous forme d'exercice individuel et collectif.
- Mise en pratique permettant d'appliquer les connaissances et les principes abordés durant la formation.
- Questionnaire de positionnement dit « à chaud » à l'issue de la formation puis « à froid » à 1 mois.

Programme de la formation

L'organisation du secteur des arts visuels

J1

1. **Repères historiques** : les politiques culturelles conjointes Ministère de la culture et collectivités.
2. **Les interlocuteur·rices du secteur** : les échelles de structuration, du local à l'international.
3. **Les opérateurs et organismes nationaux** : missions et champs d'action.
4. **Les pôles et réseaux territoriaux** : rôle, champs d'action et dispositifs de soutien.
5. **Les partenaires publiques et privées** : champs d'action et spécificités.
6. **Les organisations professionnelles.**
7. **Les fondations.**

Les dispositifs de soutien et d'accompagnement

J2

1. **Prix, bourse et résidences** : analyser la spécificité des dispositifs, leur destination et les attendus.
2. **Consituer un dossier de demande adapté** : principes et points de vigilance.
3. **Mettre en place une veille stratégique** : intervention d'Aurélie Barnier, historienne de l'art, critique d'art - prix AICA 2021 - et commissaire d'expositions indépendante.
Focus : les résidences d'artistes, bonnes pratiques et cadres normatifs.

Artiste-auteur·rice

Vous bénéficiez, via l'Afdas, d'une ouverture de droits à la formation selon le montant de vos revenus artistiques déclarés auprès de l'Urssaf-Limousin. Un délai de carence est à respecter si vous avez bénéficié d'une formation financée via l'Afdas en 2025 et au courant de 2026.

Comment faire une demande de financement ? La demande se fait depuis votre espace personnel (onglet « Particulier ») sur le portail MyA.

Éléments demandés :

- lettre de motivation,
- CV,
- devis de la formation,
- programme de la formation,
- justificatifs de revenus artistiques,
- note d'information sur les frais annexes (transport/hébergement), si nécessaire.

Noter : les financements dépendent des budgets disponibles. Vous pouvez solliciter l'aide de votre conseiller·ère Afdas dans la constitution de votre demande de financement.

Délais de dépôt de l'Afdas : La demande est à déposer au plus tard 4 semaines avant le début de la formation et au plus tôt 4 mois avant.

Nous vous conseillons de déposer votre demande au moins 7 semaines avant le début de la formation.

Indépendant·e

Si vous cotisez au CFP, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle **via le FAF** correspondant à votre activité (Agefice, FAFCEA, FIF-PL).

Noter : Téléchargez au préalable votre attestation de versement CFP à partir de votre espace Urssaf.

Collectivités

Demande via votre **compte d'agent CNFPT**.

Noter : Vérifiez auprès de votre service formation si votre collectivité utilise une procédure dématérialisée (plateforme IEL).

France travail

Vous pouvez solliciter une **Aide Individuelle à la Formation (AIF) via France Travail** à partir de votre espace personnel ou auprès de votre conseiller·ère.

Salarié·e

Demande **via votre OPCO** (Afdas, Uniformation, etc.), selon votre convention collective.

La conduite des formations est conditionnée au nombre d'inscription validée - 5 personnes minimum - Leur déroulement est confirmé 3 semaines au plus tard avant le début de la formation.

Modalités

1. Pré-inscription : demandez à recevoir le formulaire d'évaluation. Celui-ci permet d'évaluer l'adéquation de vos besoins aux objectifs des formations proposées :
> contact@dunite.org.

2. Devis : en retour du formulaire, un devis ainsi que le programme de la formation correspondante seront transmis.

Adressez ensuite ces éléments auprès de votre Opco si vous sollicitez une demande de financement.

3. Validation de l'inscription : votre inscription est confirmée à réception du devis et de la convention de formation signés.

4. Lancement de la formation : vous recevez 3 semaines au plus tard avant le début de la formation votre convocation, le programme de formation et des informations utiles.

Un questionnaire d'auto-positionnement en lien avec la formation retenue est également adressé. Le questionnaire est à retourner complété 1 semaine avant la formation.

Engagements

VHMSS

Dunite s'inscrit dans la lutte pour l'égalité des genres et contre les violences et harcèlement moral, sexiste et sexuel (VHMSS). Un dossier ressource comprenant un questionnaire d'auto-positionnement est remis à chaque stagiaire en amont de la formation. Cet outil a été conçu et porté par le réseau associatif acb - art contemporain en Bretagne et HF+ Bretagne.

Adaptabilité

Dunite est à l'écoute de tout besoins spécifiques afin d'adapter les formations (adaptation pédagogique ou organisationnelle). Les aménagements sont étudiés et coordonnés avec vous.

Un territoire apprenant

Dunite promeut le collectif participant à construire un commun des connaissances dynamisant la composition et la structuration de réseau professionnel d'artiste-auteur-riche et d'indépendante permettant notamment de rompre avec le sentiment d'isolement et d'illégitimité.

Dunite s'inscrit en coopération avec l'ensemble des acteur-rices de la culture et des professionnel-les relais du champ de l'emploi-formation.

La conduite des formations est conditionnée au nombre d'inscription validée - **5 personnes minimum** - Leur déroulement est confirmé **3 semaines au plus tard** avant le début de la formation.

L'inscription à une formation se déroule en plusieurs étapes, il est donc **nécessaire de s'y prendre plusieurs semaines en avance** tenant compte notamment des délais de traitement de votre dossier en cas de demande de financement auprès de l'Opco dont vous dépendez.

FÉVRIER

La gestion de son activité.

17 au 19 fév.

MARS

La gestion de son activité.

03 au 05 mars.

Le dossier artistique.

24 au 26 mars.

AVRIL

Le secteur des arts visuels, structuration et dispositifs.

01 et 02 avril.

La gestion de son activité.

07 au 09 avril.

MAI

Le secteur des arts visuels, structuration et dispositifs.

11 et 12 mai.

Intervenir auprès des publics.

19 au 21 mai.

JUIN

La gestion de son activité.

02 au 04 juin.

Le secteur des arts visuels, structuration et dispositifs.

10 et 11 juin.

Intervenir auprès des publics.

23 au 25 juin.

SEPTEMBRE

La gestion de son activité.

01 au 03 sept.

Le dossier artistique.

09 au 11 sept.

Le secteur des arts visuels, structuration et dispositifs.

22 et 23 sept.

La gestion de son activité.

28 au 30 sept.

OCTOBRE

Intervenir auprès des publics.

06 au 08 oct.

Le dossier artistique.

20 au 22 oct.

Le secteur des arts visuels, structuration et dispositifs.

27 au 28 oct.

NOVEMBRE

La gestion de son activité.

03 au 05 nov.

Le secteur des arts visuels, structuration et dispositifs.

24 et 25 nov.

DÉCEMBRE

La gestion de son activité.

01 au 03 déc.

Intervenir auprès des publics.

08 au 10 déc.

Le dossier artistique.

15 au 17 déc.

Angélique Lecaille
06 72 75 65 29

contact@dunite.org
www.dunite.org

Dunite BASE

Angélique Lecaille
06 72 75 65 29
contact@dunite.org
www.dunite.org



La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'actions
suivante : actions de formation et
bilans de compétences.